



BIEKERECH

6, Dikrecherstrooss
L-8523 Biekerech
www.beckerich.lu
info@beckerich.lu
Tél.: (352) 23 62 21 - 1
Fax: (352) 23 62 91 62

Extrait du REGISTRE AUX DELIBERATIONS du Conseil Communal de BECKERICH

Séance publique du 25 avril 2024

Date de l'annonce publique de la séance 18.04.2024
Date de la convocation des conseillers 18.04.2024

Présents : MM. Lagoda Thierry, bourgmestre ; Loutsch Claude et Wampach Patrick, échevins;
MM. Bohler David, Boonen Severin, Fassbinder Marco, Mmes Ruppert Nadine et
Schmartz Mickels, conseillers;
Mme Kellen Martine, secrétaire communal;

Absents : excusé-e-s M. Klein Laurent, conseiller
*En application de l'article 19bis de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988,
le conseiller M. Laurent Klein a délégué son droit de vote pour les points 2 à 7, 8.3,
8.4, et 11 à 14 de l'ordre du jour de la présente séance à Monsieur le Bourgmestre
Thierry Lagoda.*
sans motif néant

Point de l'ordre du jour: **3B**

Objet: **Fixation du taux de l'impôt commercial pour l'année 2025**

Le Conseil communal,

Vu les articles 116 et 123 de la Constitution;

Vu la loi modifiée du 16 octobre 1934 concernant l'évaluation des biens et valeurs;

Vu l'ordonnance de simplification du 31 mars 1943 (Verordnung über die Erhebung der
Gewerbesteuer in vereinfachter Form);

Vu la loi modifiée du 1er mars 1952 modifiant certaines dispositions relatives aux impôts
directs;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Considérant que le conseil communal est appelé à se prononcer sur la fixation des taux de
l'impôt foncier et de l'impôt commercial à la base d'assiette d'après le bénéfice
d'exploitation pour l'année 2025;

Entendu les explications du collège des bourgmestre et échevins proposant de maintenir
pour l'année 2025 les taux de l'impôt commercial actuellement en vigueur;

Après délibération conforme, procédant par vote à main levée,

u n a n i m e m e n t d é c i d e

de fixer pour l'année d'imposition 2025 le **taux suivant en matière d'impôt commercial**,
montant des recettes estimées à 276.500,00 Euros à inscrire sur l'article budgétaire
2/170/707120/99001:

Impôt commercial 325%

Transmis au Ministère des Affaires intérieures par le biais de la plateforme e-MINT, à de
telles fins que de droit.

Fait et délibéré à Beckerich, date qu'en tête.

Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Beckerich, 10 mai 2024

Le bourgmestre, Le secrétaire,



[Signature]



Klima-Bündnis
Lëtzebuerg



DORFERNEUERUNGSPREIS
1996